

GROUPES	3	4	FONGICIDES
---------	---	---	------------

FONGICIDE DIVIDEND XL RTA®

FONGICIDE

SUSPENSION

USAGE AGRICOLE

Traitement de semences pour la suppression de certaines maladies des céréales, y compris l'orge, le sarrasin, le maïs, le millet (à chandelle et commun), l'avoine, le seigle, le sorgho, la triticale et le blé.

GARANTIE :

Difénoconazole3,37 %

Métalaxyl-M et isomère-S.....0,27 %

Ce produit contient du benzisothiazolin-3-one-1,2 à raison de 0,015% à titre d'agent de conservation.

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N° D'HOMOLOGATION : **25777**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**TOUTES LES SEMENCES TRAITÉES AVEC CE PRODUIT DOIVENT ÊTRE COLORÉES DE
FAÇON TRÈS VISIBLE**

Syngenta Canada inc.

140 Research Lane, Research Park

Guelph, Ontario N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

PAMPHLET

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Éviter le contact avec les yeux et le contact prolongé avec la peau. Ne pas inhaler les vapeurs ni le brouillard de pulvérisation. Se laver les mains et la figure après l'emploi et avant de manger ou de fumer. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive de pulvérisation. Seuls les préposés (au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle sont autorisés à pénétrer dans le lieu traité pendant l'application. De plus, porter également un masque

antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.

Utilisation à la ferme : Pour la manipulation du fongicide DIVIDEND XL RTA®, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le fongicide DIVIDEND XL RTA, porter un pantalon long, une chemise à manches longues et des gants résistant aux produits chimiques.

Utilisation dans une installation de traitement de semences commerciale : Pour la manipulation du fongicide DIVIDEND XL RTA, de l'équipement contaminé ou des semences traitées avec le fongicide DIVIDEND XL RTA, porter une combinaison à manches longues par-dessus des vêtements de travail ainsi que des gants résistant aux produits chimiques. De plus, porter également un masque antipoussières approprié pendant l'ensachage ou la couture des sacs de semences traitées, et pendant le transfert des semences dans les cellules de stockage.

Tous les sacs contenant des semences traitées destinées à la vente ou à l'utilisation au Canada doivent être étiquetés ou identifiés de la façon suivante: « **Ces semences ont été traitées avec le fongicide DIVIDEND XL RTA qui contient des fongicides difénoconazole et métalaxyl-M et isomère-S. Ne pas les utiliser comme nourriture de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile. Entreposer à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Porter une chemise à manches longues, un pantalon, ainsi que des gants résistant aux produits chimiques pour manipuler les semences traitées. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture issue des semences traitées ni récolter celle-ci comme fourrage vert ou pour le foin dans les 35 jours suivant l'ensemencement de céréales. Ne semer aucune culture autre que des céréales dans les champs où des semences traitées ont été semées depuis moins de 30 jours.** »

Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce (tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés et milieux humides) ni dans les habitats estuariens ou marins. Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques potable ou d'irrigation ou les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Si des semences traitées sont renversées à l'extérieur ou à un endroit accessible aux oiseaux, ramasser ou enterrer immédiatement les semences pour en prévenir l'ingestion.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

ÉLIMINATION DES PRODUITS NON UTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ÉLIMINATION DU CONTENANT :

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le fongicide DIVIDEND XL RTA est un traitement de semences systémique à base d'eau prêt à utiliser qui supprime ou réprime certaines maladies des céréales transmises par les semences et le sol, telles qu'indiquées ci-après. La formulation du produit contient un agent colorant qui teint les semences traitées.

Note : Le traitement de semences fortement endommagées ou rayées par la machinerie ou, encore, de semences considérées de faible vigueur ou de faible qualité, à moins que ce ne soit pour supprimer une maladie existante, peut se traduire par une baisse de la germination ou par une réduction de la vigueur des semences et des pousses. Traiter une petite quantité de semences à l'aide d'un équipement semblable à celui que l'on prévoit utiliser pour le traitement de l'ensemble des semences et faire des tests de germination avant de soumettre tout le lot de semences au traitement choisi. Comme la qualité des semences et les conditions d'entreposage des semences échappent à l'autorité de Syngenta Canada inc., aucune garantie n'est offerte quant à la germination des semences entreposées pendant plus d'une année.

Note : L'expérience démontre qu'il peut se développer des souches de maladies fongiques résistantes au métalaxyl-M et isomère-S. Si l'on ne supprime pas la maladie, celle-ci attaquera la culture et pourrait provoquer des pertes de rendement au champ ou en entreposage. Étant donné qu'il est impossible de prévoir l'apparition de la résistance, Syngenta Canada inc. rejette toute responsabilité en cas de perte ou de dommages aux cultures résultant de l'inefficacité du fongicide DIVIDEND XL RTA à supprimer les souches de maladies fongiques résistantes. Si une maladie se déclare dans un champ traité, consulter immédiatement un spécialiste gouvernemental des maladies.

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Le fongicide DIVIDEND XL RTA est une formulation prête à l'emploi destinée à être utilisée dans les installations de traitement de semences commerciales de même qu'à la ferme à l'aide d'un équipement standard de traitement des semences par gravité ou par pulvérisation assurant une mesure précise du mélange et une texture fluide. Le fongicide DIVIDEND XL RTA peut également être utilisé avec un appareil à air comprimé pour le traitement au moment de l'ensemencement. L'équipement utilisé doit assurer une couverture uniforme des semences avec le fongicide DIVIDEND XL RTA. Une couverture inégale des semences pourrait ne pas donner le degré de suppression des maladies escompté.

Ce produit ne requiert pas l'ajout d'eau avant l'application. Consulter le fabricant de l'équipement d'application que l'on prévoit utiliser pour vérifier s'il convient à ce produit et pour en connaître le mode d'emploi et d'étalonnage.

UTILISER LES DOSES POUR CÉRÉALES : Sous des conditions normales de culture, utiliser la dose la plus faible. Utiliser les fortes doses si: (a) il y a des antécédants de fortes infestations dans le champ, (b) les conditions sont favorables aux pathogènes transmis par les semences et le sol, ou (c) pour la suppression de la tache septorienne transmise par les semences ou de la tache septorienne hâtive.

Cultures	Dose/100 kg de semences
ORGE – maladies supprimées	
Pourritures des semences générales ¹ Brûlure des semis causée par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Pourridié des semis causé par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> et par <i>Fusarium</i> <i>Septoria</i> transmis par les semences ² Charbon vêtu Faux charbon nu	325 - 650 mL
ORGE – maladies réprimées³	
Pourriture sèche (<i>Cochliobolus</i> spp.) Piétin fusarien Piétin-échaudage	325 - 650 mL
MAÏS – maladies supprimées	
Pourritures des semences générales ¹ Brûlure des semis causée par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Pourridié des semis causé par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> et par <i>Fusarium</i>	325 - 650 mL

Cultures	Dose/100 kg de semences
AVOINE – maladies supprimées	
Pourritures des semences générales ¹ Brûlure des semis causée par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Pourridié des semis causé par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> et par <i>Fusarium</i> Charbon vêtu Charbon nu	325 - 650 mL
AVOINE – maladies réprimées³	
Pourriture sèche (<i>Cochliobolus</i> spp.)	325 - 650 mL
SEIGLE – maladies supprimées	
Pourritures des semences générales ¹ Brûlure des semis causée par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Pourridié des semis causé par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol <i>Septoria</i> transmis par les semences ² Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> et par <i>Fusarium</i> Carie commune ⁵ Carie naine ⁵	325 - 650 mL
SEIGLE – maladies réprimées³	
Pourriture sèche (<i>Cochliobolus</i> spp.) Piétin fusarien Piétin-échaudage	325 - 650 mL
TRITICALE – maladies supprimées	
Pourritures des semences générales ¹ Brûlure des semis causée par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Pourridié des semis causé par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> et par <i>Fusarium</i> Charbon nu	325 - 650 mL
TRITICALE – maladies réprimées³	
Pourriture sèche (<i>Cochliobolus</i> spp.) Piétin fusarien Piétin-échaudage	325 - 650 mL
BLÉ D'HIVER – maladies supprimées	
Pourritures des semences générales ¹ Brûlure des semis causée par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Pourridié des semis causé par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> et par <i>Fusarium</i> <i>Septoria</i> transmis par les semences ² Septoriose ^{2,4} Carie commune ⁵ Carie naine ⁵ Charbon nu	325 - 650 mL

Cultures	Dose/100 kg de semences
BLÉ D'HIVER – maladies réprimées³	
Pourriture sèche (<i>Cochliobolus</i> spp.) Piétin fusarien Piétin-échaudage	325 - 650 mL
BLÉ DE PRINTEMPS – maladies supprimées	
Pourritures des semences générales ¹ Brûlure des semis causée par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Pourridié des semis causé par <i>Fusarium</i> transmis par les semences et par le sol et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> et par <i>Fusarium</i> <i>Septoria</i> transmis par les semences ² Carie commune ⁵ Charbon nu	325 - 650 mL
BLÉ DE PRINTEMPS – maladies réprimées³	
Pourriture sèche (<i>Cochliobolus</i> spp.) Piétin fusarien Piétin-échaudage	325 - 650 mL

1. Les pourritures des semences générales supprimées comprennent celles provoquées par les organismes saprophytes tels que *Fusarium*, *Pythium*, *Penicillium* et *Aspergillus*.
2. Utiliser la dose de 650 mL pour supprimer ces maladies.
3. La répression est une suppression constante à un niveau qui n'est pas optimal, mais qui demeure avantageux sur le plan commercial.
4. Suppression des maladies foliaires pendant les quatre semaines suivant l'ensemencement. Pour une suppression pleine saison, appliquer un fongicide foliaire selon des directives figurant sur l'étiquette.
5. Le fongicide DIVIDEND XL RTA supprime les caries (commune, naine) transmises par les semences et le sol.

MÉLANGES EN CUVE

Pour la suppression du charbon nu (*Ustilago nuda*) de l'orge, mélanger le fongicide DIVIDEND XL RTA avec Charter[®], Raxil[®] 250FL ou Baytan[®] 30. Consulter l'étiquette de chaque produit pour connaître les doses homologuées et suivre toutes les directives d'utilisation y figurant. Lire les directives figurant sur l'étiquette de chaque produit et se conformer aux précautions et limitations les plus restrictives y figurant.

Lorsque des intervalles de doses sont indiquées, utiliser la dose la plus élevée si les conditions favorisent les pathogènes transmis par les semences ou le sol.

RESTRICTIONS D'EMPLOI

1. Ne pas utiliser de semences traitées comme aliment de consommation humaine ou animale ni pour la production d'huile.
2. Ne pas laisser paître le bétail dans la culture issue des semences traitées ni récolter celle-ci comme fourrage vert ou pour le foin dans les 35 jours suivant l'ensemencement des céréales.
3. Ne semer aucune culture autre que des céréales inscrites sur cette étiquette, dans les champs où des semences traitées ont été semées depuis moins de 30 jours.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Syngenta Canada inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Syngenta Canada inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Syngenta Canada inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits ci-dessous.

Cultures	Dose d'emploi par 100 kg de semences	Remarques
MAÏS SUCRÉ ET DE SEMENCE – Maladie supprimée		Une application sous forme de traitement des semences.
Dépérissement précoce provoqué par <i>Penicillium</i>	325 mL	
SARRASIN, MILLET (À CHANDELLE ET COMMUN), SORGHO – Maladie supprimée		Sous des conditions normales de culture, utiliser la dose la plus faible. Utiliser les fortes doses si: a) il y a des antécédants de fortes infestations dans le champ, b) les conditions sont favorables aux pathogènes transmis par les semences et le sol. Ne pas laisser paître le bétail sur la surface semée dans les 35 jours suivant le traitement.
Pourritures des semences générales ¹ Brûlure des semis causée par <i>Fusarium</i> transmis par le sol et les semences et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Pourriture des racines des semis causée par <i>Fusarium</i> transmis par le sol et les semences et par <i>Pythium</i> transmis par le sol Fonte des semis causée par <i>Pythium</i> et <i>Fusarium</i>	325 - 650 mL	

1. Les pourritures des semences générales supprimées comprennent celles causées par des organismes saprophytes tels que *Fusarium*, *Pythium*, *Penicillium* et *Aspergillus*.

Recommandations sur la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, fongicide DIVIDEND XL RTA, fongicide des groupes 3 et 4. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au fongicide DIVIDEND XL RTA et à d'autres fongicides des groupes 3 et 4. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le fongicide DIVIDEND XL RTA ou les fongicides des groupes 3 et 4 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à un représentant de l'entreprise au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou à www.syngenta.ca.

DIVIDEND XL RTA® est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.
Baytan®, Charter® et Raxil® sont des marques déposées de leur compagnie respective.